PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA CHÂTRE-EN-BERRY

EN DATE DU 10 février 2026
Salle de la Chapelle à La Châtre

Nombre de délégués du Pays : 112
51 communes (102 délégués), 3 Communautés de Communes (6 délégués), Conseil départemental de l'Indre (4 délégués)

Étaient présents ou représentés : 71 délégués **Étaient excusés : 41 délégués**

	Noms	51 Communes 3 CDC 2 Cantons	Présents 71 Titulaires 62	Présents 71 Suppléants 9	Pouvoirs 3	Excusés 41	
	Délégués des Communes						
1	ALAPETITE Claude	MONTLEVIC	x				
2	AUCLAIR Quentin	PERASSAY		x			DORADOUX Jean-Luc
3	BASTARD Christine	SARZAY	x				
4	BAUDRY Gérard	LOUROUER ST LAURENT	x				
5	BELLET Alain	POULIGNY ST MARTIN				x	
6	BERDUCAT Cédric	LOURDOUEIX ST MICHEL				x	
7	BERGUA Catherine	SAZERAY	x				
8	BERTRAND Philippe	NOHANT VIC	x				
9	BESNIER Marie-Claire	LYS ST GEORGES				x	
10	BEUGNET Nicole	SAZERAY	x				
11	BIDEAUX Nicolas	CROZON SUR VAUVRE	x				
12	BIGRAT Chantale	SARZAY	x				
13	BOMBLED Pascale	MONTCHEVRIER	x				
14	BONNIN Jean-Michel	BRIANTES	x				
15	BOURDEAU Jean-Marie	LACS	x				
16	BOURY Alexis	STE SEVERE S INDRE		x			DESIRE Serge
17	BRUNET Charline	MONTGIVRAY				x	
18	CALAME Daniel	SAINT PLANTAIRE	x				
19	CHAGNON Bernard	LIGNEROLLES	x				
20	CHAGNON Josette	LACS	x				
21	CHAMPEAU Francis	BRIANTES	x				
22	CHARASSON Patrick	FEUSINES	x				
23	COLLET Antoine	MONTCHEVRIER	x				
24	COUTURIER Pascal	VICQ-EXEMPLET	x				
25	D'HOOGHE Nicole	VERNEUIL SUR IGNERAIE	x				
26	DALOT Jean Pierre	CLUIS	x				
27	DARCHY Guy	ORSENNES	x				
28	DAUDON Christèle	POULIGNY NOTRE DAME	x				
29	DAUDON Daniel	CREVANT	x				

30	DEBEURET Jean-Louis	MOUHERS				x	
31	DEFOUGERE Gérard	LE MAGNY	x				
32	DEGAY Jean-Michel	AIGURANDE	x				
33	DEGUET Rémy	SAINT PLANTAIRE				x	
34	DEMOCRATE Hervé	MALICORNAY	x				
35	DENORMANDIE Arnaud	FOUGEROLLES	x				
36	DEVAUX Samuel	POULIGNY NOTRE DAME	x				
37	DEVISSCHER Thomas	VIGOULANT				x	
38	DIMEGLIO Rémi	CREVANT				x	
39	DOUET Patrice	VERNEUIL SUR IGNERAIE	x				
40	DUPLESSIS Jean-Claude	MALICORNAY				x	
41	FLEURET Sylvie	BUXIERES D'AILLAC				x	
42	FLEURY Didier	CLUIS				x	
43	FORGET Joseph	VIJON				x	
44	GAUTRON Guy	NEUVY ST SEPULCHRE	x				
45	GENICHON René	VIGOULANT				x	
46	GENICHON Sébastien	NERET				x	
47	GLEN Stéphanie	ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE				x	
48	HERLEMONT Etienne	LIGNEROLLES	x				
49	HIBERT Chantal	TRANZAULT	x				
50	HUGOTTE Philippe	MERS SUR INDRE		x			RENAULT Stéphane
51	JOUBERT Séverine	ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE	x				
52	JOUHANNEAU Emmanuel	MAILLET				x	
53	JUDALET Patrick	LA CHATRE	x		x		Pouvoir de Marie-Laure LEUILLET
54	JÜRGING Christiane	FOUGEROLLES	x				
55	LABESSE Elisabeth	CHASSIGNOLLES				x	
56	LABRUNE Mathieu	MONTIPOURET				x	
57	LACOT Antoine	LA BUXERETTE	x				
58	LAFONT Jean-Marc	MERS SUR INDRE	x				
59	LEFORT Hubert	SAINT CHARTIER				x	
60	LEUILLET Marie-Laure	LA CHATRE				x	
61	LOEUILLET Gilles	MONTIPOURET				x	
62	MAILLIEN Bernard	AIGURANDE	x				
63	MALASSENET Christine	LOUROUER ST LAURENT				x	
64	MALCURAT Patricia	PERASSAY				x	
65	MARATHON Jean Paul	BUXIERES D'AILLAC	x				
66	MAUGRION Philippe	ORSENNES	x				
67	MATHEY Jean Luc	NEUVY ST SEPULCHRE	x				
68	MELIN Bénédicte	VIJON				x	
69	MERCIER André	THEVET ST JULIEN	x				
70	MICHOT Olivier	LYS ST GEORGES				x	
71	MITATY Bernard	CROZON SUR VAUVRE		x			BARNOLE Béatrice
72	MONTINTIN Christian	GOURNAY	x				
73	NICOLAS Barbara	MOUHERS				x	
74	NICOLET Jean Pierre	ST AOUT	x				
75	NONIN Patrick	NOHANT VIC		x			BERNARDET Mireille
76	PATRIGEON Philippe	LA BERTHENOUX	x				
77	PELLETIER Philippe	URCIERS				x	
78	PERSONNAT Marion	VICQ-EXEMPLET	x				
79	PETERS William	MONTLEVIC				x	
80	PILLET Michelle	LA BERTHENOUX	x				

81	PILLOT DUPUIS Laurence	SAINTE SEVERE	x				
82	PION Angélique	LA MOTTE FEUILLY				x	
83	PIOT Hugues	SAINT CHARTIER				x	
84	PRADAT Eric	URCIERS				x	
85	RABILLE Franck	LA BUXERETTE				x	
86	ROBERT Jean-Pierre	ST DENIS DE JOUHET	x				
87	ROBIN Sébastien	NERET				x	
88	ROUET Serge	SAINT AOUT	x				
89	ROUILLARD Maryse	LA MOTTE FEUILLY				x	
90	ROUTET Carine	MAILLET				x	
91	ROY Jean-François	FEUSINES				x	
92	SACHET Bertrand	GOURNAY		x			LARUE Fabrice
93	SALMON Michel	CHAMPILLET				x	
94	SAUVARD Christine	LOURDOUEIX ST MICHEL	x				
95	SAVY Philippe	MONTGIVRAY	x				
96	SIMON Bruno	ST DENIS DE JOUHET				x	
97	SOULETTE Dominique	CHAMPILLET				x	
98	TEMPLIER Dominique	THEVET ST JULIEN	x				
99	VIAUD Philippe	TRANZAULT	x				
100	WEINLING Eric	POULIGNY ST MARTIN				x	
101	YVERNAULT Dominique	CHASSIGNOLLES		x	x		GAUTHE Pascal Pouvoir d'Elisabeth LABESSE
102	YVERNAULT Philippe	LE MAGNY	x				
	Délégués des Communautés de Communes						
103	BEGAT Julien	CDC Marche Berrichonne	x				
104	COURTAUD Pascal	CDC Marche Berrichonne	x				
105	GUENIN Didier	CDC Val de Bouzanne		x			CHAUVAT Delphine
106	MANCOIS Jean Luc	CDC La Châtre Ste Sévère		x			CHERAMY Pascal
107	ROUTET Philippe	CDC Val de Bouzanne	x				
108	VILCHES-PARDO Patricia	CDC La Châtre Ste Sévère				x	
	Conseillers départementaux						
109	BRÉ Laurent	Canton Neuvy St Sépulchre	x				
110	DAUGERON François	Canton La Châtre	x		x		Pouvoir d'Alain BELLET
111	ELION Virginie	Canton Neuvy St Sépulchre	x				
112	SELLERON Michèle	Canton La Châtre	x				

Autres personnes présentes / excusées :

	Noms	Région / Département / Conseil développement / Equipe du Pays	Présents 8	Excusés 2
1	COMPAIN Aymeric	Conseiller Régional référent	x	
2	ROULLET Dominique	Vice-Président de la Région Centre-Val de Loire		x
3	JOUHANNEAU Corine	Directrice de l'Espace Région dans l'Indre	x	
4	CHEVALLIER Jeanne	Chargée de mission Région	x	
5	DUSAUSSOY Boris	Directeur de la DATER, Département de l'Indre		x
6	MOREAU Jean-Claude	Président du Conseil de développement	x	
7	LE ROUX Yann	Directeur	x	
8	ALLOUCHE Janna	Chargée de mission urbanisme durable	x	
9	YVERNAULT Isabelle	Assistante direction-comptable (gestionnaire LEADER)	x	
11	PERES Katia	Animatrice du PACTE	x	

Le quorum étant atteint, M. DAUGERON, Président du Pays de La Châtre en Berry, ouvre la séance et remercie tous les membres présents à ce Comité syndical qui se tient dans la salle de la Chapelle de LA CHATRE.

Il remercie M. JUDALET, Maire de La Châtre pour l'accueil du Comité syndical dans sa commune.

Le Président excuse toutes les personnes qui n'ont pas pu se libérer pour ce Comité syndical (se référer à la liste des excusés ci-avant), et notamment M. ROULLET, Vice-Président du Conseil Régional.

Il salue chaleureusement la présence de M. COMPAIN, Conseiller régional référent du Pays, de ses collègues Vice-Présidents du Pays (M. GAUTRON, M. JUDALET, M. COURTAUD) et des Conseillers départementaux (Mme ELION, Mme SELLERON, M. BRÉ) ainsi que les services de la Région dans l'Indre (Mme JOUHANNEAU, Directrice de la maison de la Région, Mme CHEVALLIER, Chargée de mission développement territorial).

Le Président procède à la désignation du secrétaire de séance. **Mme Nicole D'HOOGHE**, Maire de la commune de Verneuil-sur-Igneraie est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Il demande si les membres du Syndicat ont des observations sur le procès-verbal de l'assemblée générale du 4 décembre 2025. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1) Vote du compte de gestion et du compte administratif 2025
2) Vote du budget primitif 2026
3) PLUi du Val de Bouzanne : validation de la convention de mise à disposition
4) Programme mobilité : actions 2026
5) Projet alimentaire territorial : actions 2026
6) CRST 2025-2028 : état d'avancement de la programmation
7) Habitat : bilan de l'OPAH 2018-2025, état d'avancement du PACTE 2025-2029
8) Questions diverses

1) Vote du compte de gestion et du compte administratif 2025

Le Président présente les résultats de l'exercice budgétaire 2025 avec un excédent de fonctionnement de 36 704,60 € et un excédent d'investissement de 15 780,85€.

Compte tenu des résultats de l'année précédente, les résultats cumulés à reporter au budget 2026 sont excédentaires (16 371,09 € en section de fonctionnement et 134 553 € en section d'investissement).

Budget syndical	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat N-1	Résultats cumulés à reporter
Fonctionnement	517 060,49 €	553 765,09 €	36 704,60 €	- 20 333,51 €	16 371,09 €
Investissement	5 756,33 €	21 537,18 €	15 780,85 €	118 772,15 €	134 553,00 €
Totaux	522 816,82 €	575 302,27 €	52 485,45 €	98 438,64 €	150 924,09 €

Le Président précise que l'excédent de fonctionnement en 2025 de **+ 36 704,60 €** s'explique par :

- Le versement en 2025 d'un premier acompte du fonds verts ingénierie de 21 715 €
- Le versement en 2025 de la subvention de l'Etat (DDETSPP) de 20 000 € pour le projet PAT « *alimentation-estime de soi* » dont les dépenses seront réalisées en 2026

Le Président note que ce résultat budgétaire positif est lié au versement des subventions de l'Etat. Par conséquent, l'équilibre budgétaire du syndicat de Pays reste fragile d'autant que la population du Pays baisse de façon continue depuis 2013 (-6,65%) avec une perte de 1 995 habitants en 14 ans, soit une perte moyenne de 142,5 hab. par an. Au 1er janvier 2026, le nombre d'habitants est de 28 010 contre 28 167 en 2025, soit une perte de 157 habitants (- 0,56 %).

Après cette présentation des résultats du compte de gestion 2025 du receveur, le Président demande aux membres du Comité syndical s'il y a des observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le Président propose aux délégués de valider le compte de gestion 2025.

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2025 du receveur

Le Président laisse la parole à M. JUDALET, 2ème Vice-Président du Pays, et sort de la salle.

Le compte administratif 2025 du Syndicat de Pays étant en tout point conforme au compte de gestion du receveur, M. JUDALET propose aux délégués de valider le compte administratif 2025.

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2025 du Pays

A son retour, le Président remercie les délégués pour ce vote de confiance dans la gestion du Syndicat de Pays, et les agents du Pays pour leur travail.

2) Vote du budget primitif 2026

Compte tenu des comptes du receveur municipal, des résultats figurants au compte administratif de l'exercice 2025, et de l'absence de besoin de financement, le Président propose aux délégués de procéder à l'affectation des résultats 2025 au Budget primitif 2026.

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation de l'excédent de fonctionnement cumulé de16 371,09 € en recette à la ligne 002 du Budget primitif 2026
- APPROUVE l'affectation de l'excédent d'investissement cumulé de 134 553,00 € en recette à la ligne 001 du Budget primitif 2026

Le Président rappelle que le Budget Primitif 2026 est bâti sur les orientations arrêtées en Comité syndical du 4 décembre 2025, à savoir :

Cotisations des Communes en 2026 :

- Cotisation de base (Syndicat de Pays + CRST) : 2 € / habitant
- Cotisation PACTE TERRITORIAL : 1,80 € / habitant
- Cotisation actions portées par le Pays : 0,58 € / habitant
- Cotisation LEADER : 0,40 € / habitant
- Cotisation Projet Alimentaire Territorial : 0,32 €/habitant

Cotisations des Communautés de Communes en 2026 :

- Cotisation SCoT/mobilité (3 CDC) : 1 € / habitant
- Cotisation PLUi CDC du VAL BOUZANNE (1 CDC) : 0,68 € / habitant pour une mission de 6 mois

Budget Primitif 2026

Section fonctionnement

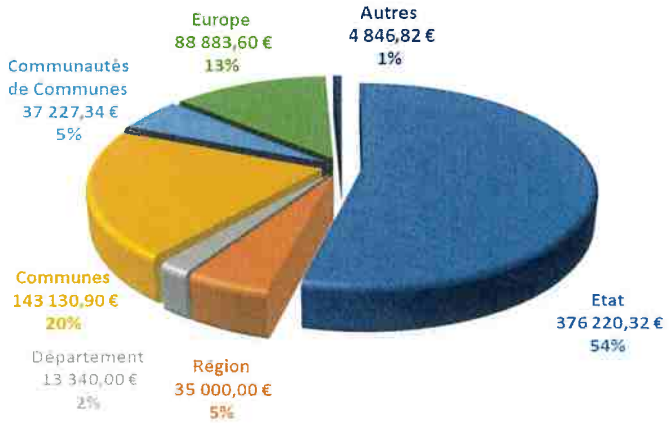
Dépenses			Recettes		
			002	**Résultats antérieurs reportés**	**16 371,09 €**
			6419	Remboursement sur rémunérations	500,00 €
60	Achats & variation des stocks	13 715,00 €	70	Produits des services, du domaine	4 093,60 €
61	Services extérieurs	318 085,00 €	**74**	**Dotations et subventions de participations**	**698 648,98 €**
62	Autres services extérieurs	68 700,00 €	7471	*Etat*	*376 220,32 €*
63	Impôts, taxes et versements assimilés	3 700,00 €	7472	*Région*	*35 000,00 €*
64	Charges de personnel	275 220,00 €	7473	*Département*	*13 340,00 €*
65	Autres charges de gestion courante	23 870,00 €	7474	*Communes*	*143 130,90 €*
66	Autres charges financières	800,00 €	7475	*Communautés de Communes*	*37 227,34 €*
67	Charges exceptionnelles	- €	7477	*Europe*	*88 883,60 €*
68	Dotations aux amortissements	21 300,00 €	747888	*Autres*	*4 846,82 €*
			758	Produits divers de gestion courante	20,00 €
			777	Quote-part des subventions d'investissement	5 756,33 €
	Total dépenses de l'exercice	**725 390,00 €**		**Total recettes de l'exercice**	**725 390,00 €**

La **section de fonctionnement s'équilibre à 725 390 €** avec un excédent de clôture de l'exercice 2025 de **16 371,09 €** reporté en recette de fonctionnement au Budget Primitif 2026.

Les actions prévues en 2026 sont les suivantes :

- Animation des MAEC (Chambre d'agriculture de l'Indre, ADAR-CIVAM et Indre Nature)
- Animation du CCRT (SDEI et ADEFIBOIS)
- Animation du PACTE Territorial (ADIL, Audit-expert, SOliHA Indre)
- Actions mobilités en 2026
- Prestations d'animation du projet alimentaire territorial (Chambre d'agriculture de l'Indre)
- Actions du projet alimentaire territorial en 2026

La répartition des recettes de fonctionnement 2026 est la suivante :



- Europe ⇨ subventions (FEADER) animation/gestion LEADER solde 2023-2024 et 2025, acompte 2026 + (FEDER) PACTE 2025
- Etat ⇨ subventions (ANAH) animation OPAH solde 2025 / PACTE solde 2025, acompte 2026 + (ministère agriculture) solde MAEC 2025 + (ADEME) actions et poste mobilité 2026 + (ministères agriculture et solidarité) solde PAT 2026 + (Fonds verts) acompte 2 ingénierie
- Région Centre-Val de Loire ⇨ subventions (CRST) animation du contrat régional 2026
- Département de l'Indre ⇨ participation au fonctionnement du Pays inscrite au budget 2026
- Communes ⇨ cotisations base + actions Pays (mobilité, alimentation) + PACTE + LEADER + PAT
- CDC ⇨ cotisations SCoT / mobilité + PLUi CDC Val de Bouzanne + (Pays BSA) acompte animation CCRT année 1

Section investissement

Dépenses			Recettes		
			001	**Résultat d'investissement reporté**	**134 553,00 €**
13912	Subventions d'investissement transférées	5 756,33 €	024	Produits de cessions	
202	Documents d'urbanisme	13 772,31 €	10222	FCTVA	8 675,64 €
205	Logiciels concession et droits similaires	5 000,00 €			
21	Immobilisations corporelles	140 000,00 €	28	Amortissements des immobilisations	21 300,00 €
	Total dépenses de l'exercice	**164 528,64 €**		**Total recettes de l'exercice**	**164 528,64 €**

La **section d'investissement s'équilibre à 164 528,64 €** avec un excédent de clôture de l'exercice 2025 de **134 553 €** reporté en recette d'investissement au Budget Primitif 2026.

M. COURTAUD, Président de la CDC de la Marche Berrichonne, souhaiterait savoir si la participation du département de l'Indre de 13 340€, qui n'a pas évolué depuis 1996, a été réévaluée.

Le Président remercie M. COURTAUD pour cette question. Il indique que le Conseil départemental de l'Indre a décidé à l'unanimité de compléter la subvention de 13 340 € avec une enveloppe de 8 000 € sur des actions de mobilités solidaires.

Après cette présentation détaillée, le Président demande à l'assemblée s'il y a des observations sur le Budget Primitif 2026.

Aucune remarque n'étant formulée, le Président propose aux délégués d'adopter le Budget Primitif 2026.

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le Budget Primitif 2026 du Pays

Le Président propose aux délégués de valider le taux de fongibilité des crédits pour l'exercice budgétaire 2026.

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget 2026
- AUTORISE le Président ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération

3) PLUi du Val de Bouzanne : validation de la convention de mise à disposition

Le Président rappelle que le Pays met à disposition de la Communauté de Communes du Val de Bouzanne, Janna ALLOUCHE, chargée de mission Urbanisme durable du Pays.

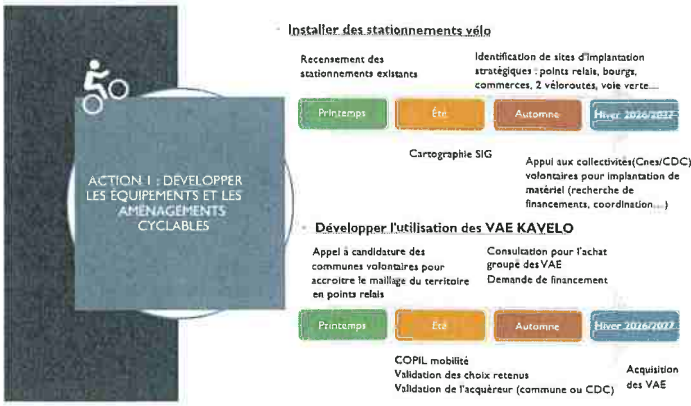
Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

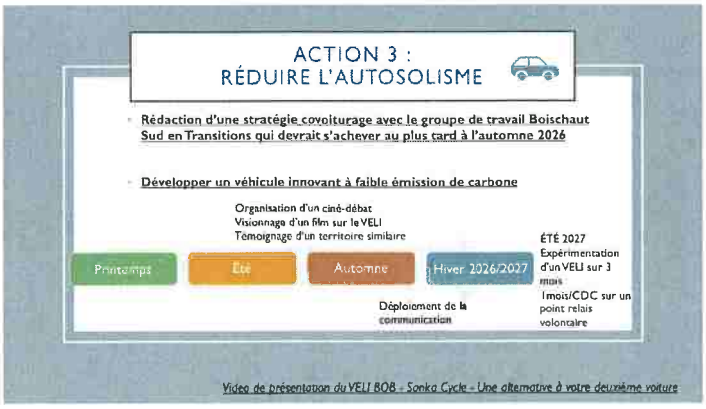
- APPROUVE la mise à disposition de service de la chargée de mission Urbanisme durable du Pays au premier semestre 2026 pour une durée de 6 mois, en vue d'accompagner la Communauté de Communes du Val de Bouzanne dans l'approbation et la diffusion de son PLUi ainsi que dans le cadre d'un appui au service « Tourisme » notamment pour la mise en œuvre des boucles à vélo pour un montant de 4 093,60 €.
- AUTORISE le Président du Pays de La Châtre en Berry à signer la convention de mise à disposition de service avec la Présidente de la Communauté de Communes du Val de Bouzanne.

4) Programme mobilité : actions 2026

Mme ALLOUCHE présente les actions mobilités 2026 du nouveau programme 2024-2027.













Le Président remercie Mme ALLOUCHE pour cette présentation d'un programme mobilité très riche.

Il souligne notamment la réussite des 2 actions suivantes :

- Le service de location de vélo à assistance électrique (KAVELO) dont il serait opportun d'en accroitre le maillage sur le territoire,
- Et la 4ème édition de la BerryCyclette qui se fera cette année sur la CDC du Val de Bouzanne permettant ainsi de couvrir l'intégralité du Pays sur l'ensemble des éditions.

Le Président propose aux délégués de valider les actions 2026 du Programme mobilité porté par le Pays de La Châtre en Berry.

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- VALIDE les actions à mettre en œuvre sur l'année 2026 par le Pays de La Châtre en Berry dans le cadre de son Programme mobilité, comme suit :

Actions envisagées en 2026	Natures des dépenses	Coût	Subvention AAP mobilité ADEME (50%)	Autofinancement PAYS (50%)
Action 1 : Développement KAVELO	Communication (impression + site internet) Equipements sécurité vélos (gilets fluo + rétroviseurs)	940,00 €	470,00 €	470,00 €
Action 2 : Repenser nos modes de vie	Ciné-débat	1 200,00 €	600,00 €	600,00 €
Action 5 : Communication à grande échelle	Berry Cyclette, de ferme en ferme, foires et marchés, sensibilisation mobilité scolaire	2 150,00 €	1 075,00 €	1 075,00 €
Frais divers	Fournitures bureau, frais de déplacements, frais d' impression	710,00 €	355,00 €	355,00 €
	TOTAL	5 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €

- AUTORISE le Président à signer le cas échéant les conventions des actions portées par le Pays avec les différents partenaires concernés
- AUTORISE le Président à solliciter toutes les subventions qui seraient mobilisables auprès des financeurs (ADEME, Europe, Etat, Région, Département...)
- PRÉCISE que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2026
- AUTORISE le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le Président évoque l'appel à projet du département de l'Indre pour commémorer le 150ème anniversaire de la mort de George Sand qui a beaucoup de succès. Cela démontre un engouement des acteurs de l'Indre.

Le Président propose aux délégués de valider la candidature du Pays pour l'évènement « La Berry'Cyclette ».

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- VALIDE le budget prévisionnel de l'évènement « La Berry'Cyclette » comme suit :

Dépenses		Recettes	
Impression flyers et affiches	150,00 €	AMI Ademe mobilité	850,00 €
Impression carnets de route	150,00 €	Autofinancement	850,00 €
Passage radiophonique	100,00 €		
Stickers	50,00 €		
Ravitaillement	100,00 €		
Animations (danse, musique...)	500,00 €		
Verres + collations bénévoles	150,00 €		
Prise et montage video de l'évènement	100,00 €		
Hébergement, voyage et couvert compagnie oreilles à plumes *(sous réserve d'être retenu par l'AAP du CD36)*	400,00 €		
Prestation théâtrale "Oreille à plumes" *(sous réserve d'être retenu par l'AAP du CD36)*	3 500,00 €	**Subvention sollicitée : AAP du Département de l'Indre**	3 500,00 €
Total	5 200,00 €	Total	5 200,00 €

- AUTORISE le Président à solliciter une subvention de 3 500€ auprès du Conseil Départemental de l'Indre dans le cadre de l'AAP culturels et évènementiels commémorant le 150ème anniversaire de la mort de George Sand
- AUTORISE le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de cette délibération.

5) Projet alimentaire territorial : actions 2026

Le Président rappelle que le Pays porte un Projet Alimentaire Territorial labelisé « PAT de niveau 1 » avec l'objectif d'élaborer cette année avec la Chambre d'agriculture de l'Indre et les partenaires concernés une candidature « PAT de niveau 2 » qui sera déposée auprès de la DRAAF Centre-Val de Loire en décembre 2026.

Il tient d'ailleurs à remercier la DRAAF qui a validé la prorogation de 12 mois de la convention du PAT niveau 1.

Le Président souhaite renforcer l'attractivité du territoire avec un produit gastronomique identifiable.

Il souligne aussi le succès rencontré par la 1ère édition des marchés de producteurs organisés sur 2 communes du territoire avec la Chambre d'agriculture de l'Indre.

Le Président propose aux délégués de valider les actions 2026 du Projet Alimentaire Territorial du Pays de La Châtre en Berry.

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- VALIDE les 4 actions à mettre en œuvre en 2026 par la Chambre d'agriculture de l'Indre dans le cadre de la prestation d'animation du Projet Alimentaire Territorial du Pays de La Châtre en Berry, comme suit :

Actions prévues au budget 2026		Coût	Subvention PAT (70%)	Autofinancement PAYS	Communes	Subvention Etat (DDETSPP)
Marchés des producteurs (Aigurande et St Août)	Action déjà engagée en 2025	727,80 €	509,46 €		218,34 €	
Programme « alimentation estime de soi »	Action à finaliser (aide Etat versée en 2025)	27 620,00 €	5 334,00 €	2 286,00 €		20 000,00 €
Formation des cantiniers à l'alimentation durable	Action prête à démarrer avec ADAR (alimenberry)	3 445,00 €	2 411,50 €	1 033,50 €		
Création d'une filière viande locale	Action prioritaire du territoire	1 750,00 €	1 225,00 €	525,00 €		
	TOTAL	33 542,80 €	9 479,96 €	3 844,50 €	218,34 €	20 000,00 €

- AUTORISE le Président à signer le cas échéant les conventions des actions portées par le Pays avec les différents partenaires concernés
- AUTORISE le Président à solliciter toutes les subventions qui seraient mobilisables auprès des financeurs (Europe, Etat, Région, Département...)
- PRÉCISE que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2026
- AUTORISE le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de cette délibération.

6) CRST 2025-2028 : état d'avancement de la programmation

Le Président rappelle les nombreuses réunions avec la Région et les 3 Communautés de Communes du territoire pour mettre en place le Contrat Régional de Solidarité Territoriale CRST 2025-2028.

De nombreux dossiers urgents ont bénéficié d'une dérogation de la Région pour engager leurs travaux avant la validation du CRST 2025-2028 en CPR du 21 novembre 2025.

Le Président présente pour chaque Communauté de Communes le tableau récapitulatif des dossiers déposés sur le portail NOS AIDES EN LIGNE par les maîtres d'ouvrage.

Ces dossiers sont en cours d'instruction par les services de la Région pour arrêter le montant de la subvention régionale (= Dépenses éligibles x Taux d'intervention). Le cas échéant, des pièces complémentaires pourront être demandées au maître d'ouvrage par les services de la Région.

Axe	Cadre	Projets identifiés	Maître d'ouvrage	Dépenses prévisionnelles	Taux	Subvention prévisionnelle	Subvention sollicitée
1.C	10	Isolation du bâtiment du dernier commerce	Lourouer-Saint-Laurent	175 634 €	45%	79 000 €	84 203,86 €
1.C	10	Isolation du restaurant (gain de 3 classes énergétiques)	Pouligny-Notre-Dame	83 550 €	55%	45 900 €	45 900,00 €
1.C	14	Rénovation de l'éclairage public	Nohant-Vic	98 926 €	30%	29 600 €	29 677,80 €
1.C	14	Rénovation de l'éclairage public	Saint-Christophe-en-Boucherie	29 172 €	30%	8 700 €	8 751,60 €
2.B	23	Réouverture du dernier commerce	Lourouer-Saint-Laurent	277 319 €	30%	83 100 €	81 861,68 €
2.B	23	Rénovation et remise au norme du restaurant	Pouligny-Notre-Dame	275 365 €	30%	82 600 €	82 600,00 €
2.B	23	Création d'un commerce multiservices (épicerie, dépôt pain, viande) en centre bourg (unique commerce)	Briantes	297 782 €	11%	34 000 €	34 000,00 €
					TOTAL	362 900 €	366 994,94 €
					DOTATION	2 176 500 €	16,86%

Axe	Cadre	Projets identifiés	Maître d'ouvrage	Dépenses prévisionnelles	Taux	Subvention prévisionnelle	Subvention sollicitée
1.A	3	Réalisation d'un inventaire bocager	Buxières-d'Aillac	7 125 €	80%	5 700 €	5 356,00 €
1.C	10	Isolation du rez de Chaussée de l'ancienne gare pour installer des cabinets médicaux	Neuvy-Saint-Sépulchre	57 778 €	45%	26 000 €	- €
1.C	14	Rénovation de l'éclairage public (projet réalisé en 2 tranches : 2024 avec une autorisation de la Région et 2025)	Cluis	120 873 €	30%	36 200 €	36 262,19 €
1.C	14	Eclairage public économe	Gournay	80 000 €	30%	24 000 €	22 624,20 €
2.C	25	Création d'une extension de la MSP dans l'ancienne gare	Neuvy-Saint-Sépulchre	190 000 €	25%	47 500 €	67 630,98 €
					TOTAL	139 400 €	131 873 €
					DOTATION	466 500 €	28,27%

CONTRAT RÉGIONAL DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE — RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE — Pays de la Châtre en Berry — Val de Bouzonne

Axe	Cadre	Projets identifiés	Maître d'ouvrage	Dépenses prévisionnelles	Taux	Subvention prévisionnelle	Subvention sollicitée
1.C	10	Isolation du restaurant communal	La Buxerette	124 445 €	45%	56 000 €	56 000 €
2.B	23	Rénovation du restaurant communal	La Buxerette	193 334 €	30%	58 000 €	58 000 €
					TOTAL	114 000 €	114 000 €
					DOTATION	428 000 €	26,64%

CONTRAT RÉGIONAL DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE — RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE — Pays de la Châtre en Berry

M. COMPAIN, Conseiller régional référent du Pays indique que des dossiers sont inscrits pour un passage en CPR d'avril (éclairage public : St Christophe en Boucherie, Cluis et Nohant-Vic) et mai (commerce de Lourouer St Laurent).

Le Président insiste sur l'importance de consommer 100% des crédits régionaux sur ce 1er CRST 25-28, car les crédits non attribués ne seront pas reportés sur le 2nd CRST 28-31.

7) Habitat : bilan de l'OPAH 2018-2025, état d'avancement du PACTE 2025-2029

OPAH 2018-2025

Mme PERES rappelle que l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale (OPAH RR) s'est déroulée du 1er octobre 2018 au 30 juin 2025 avec chaque année une modification des règles d'attribution des aides de l'Anah, ce qui a compliqué la mise en œuvre du programme auprès des propriétaires.

Les objectifs de l'OPAH :

- Rénover le parc de logements anciens, énergivores et inconfortables
- Adapter les logements pour un maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées
- Remettre sur le marché des logements vacants

Les objectifs sur la période 2018-2025 étaient de rénover 584 logements avec une dotation de 7 639 601 € d'aide Anah.

En 7 ans, l'OPAH a permis de rénover 495 logements pour une dotation de 7 758 155 € d'aide Anah.

Consommation des crédits ANAH
OPAH OCTOBRE 2018 - JUIN 2025
dossiers PO et PB
Travaux économie d'énergie et sortie de non décence

Pays de la Châtre en Berry

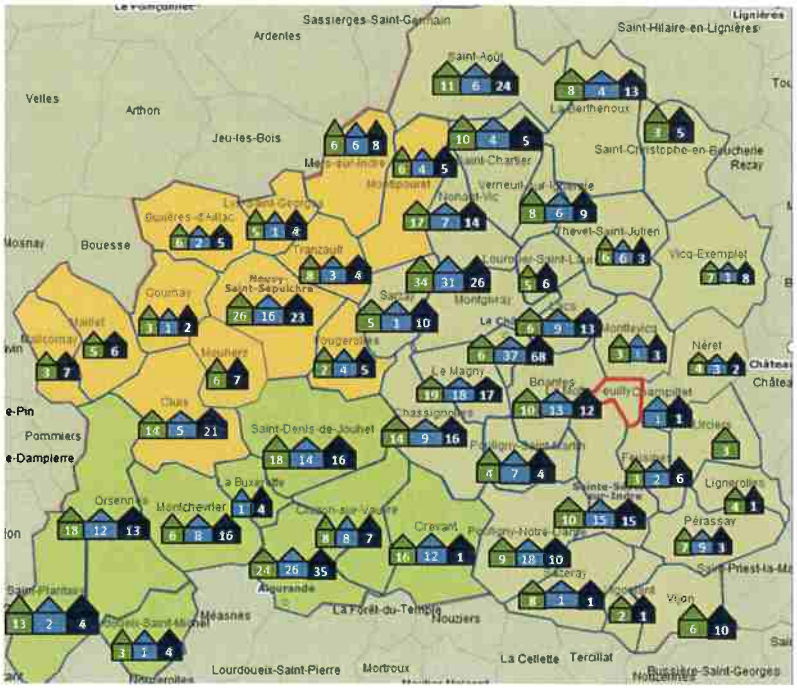
PERIODES	CONVENTION		REALISATION				
	TOTAL Subv	Nbr lgmt *	Subv ANAH	PRIME	TOTAL Subv	Nbr lgmt	%
ANNEE 1 (OCT 2018-DEC 2018) avec prog AGILITE	216 500 €	22	210 166 €	43 249 €	253 415 €	33	117
ANNEE 2 (JANV 2019-DEC 2019) avec prog AGILITE	866 000 €	86	869 952 €	117 551 €	987 503 €	136	114
ANNEE 3 (JANV 2020-DEC 2020)	866 000 €	86	596 154 €	126 832 €	722 986 €	78	83
ANNEE 4 (JANV 2021-DEC 2021)	866 000 €	86	732 234 €	182 313 €	914 547 €	72	101
ANNEE 5 (JANV 2022-DEC 2022)	866 000 €	86	454 141 €	77 878 €	532 019 €	40	57
ANNEE 6 (JANV 2023-DEC 2023)	999 210 €	86	860 864 €	71 500 €	932 364 €	53	93
ANNEE 7 (JANV 2024-DEC 2024) avec avenant	1 335 865 €	86	1 667 166 €	202 247 €	1 869 412 €	47	111
ANNEE 8(JAN 2025-JUIN 2025) avec avenant	1 624 026 €	46	1 372 537 €	173 372 €	1 545 909 €	36	116
TOTALITE	7 639 601 €	584	6 763 213 €	994 942 €	7 758 155 €	495	102

Dans cette OPAH, le Pays a bénéficié d'un abondement des crédits de l'Anah lié à une sous-consommation des crédits par les autres départements de la Région, ce qui ne sera plus le cas dans le PACTE Territorial.

Au total l'OPAH-RR 2018-2025 a permis de :

- Subventionner 1 350 logements : rénovation énergétique, habitat indigne et adaptation des logements
- Générer 23 056 140 € de travaux
- Et d'attribuer 10 897 392 € de subventions, soit 47% du montant des travaux subventionnés

On note qu'à l'exception de la commune de La Motte Feuilly, toutes les communes du Pays ont bénéficié de dossiers OPAH.



Rénovation énergétique des logements
Adaptation des logements
MaPrimeRénov par geste

M. COURTAUD souligne la forte demande des habitants auprès des agents des « Maisons France Services » pour les aider à monter leur dossier « MaPrimeRénov par geste ».

Mme PERES précise que les communes qui le souhaitent peuvent la contacter pour avoir des chiffres plus précis.

PACTE Territorial 2025-2029

Les objectifs du PACTE Territorial signé le 2 juin 2025 :

- Rénovation énergétique et lutte contre les passoires thermiques
- Adaptation des logements au vieillissement de la population
- Lutte contre la vacance et la dégradation du parc privé

Dans le cadre du PACTE, le Pays assure en régie « la Dynamique Territoriale » et « l'Information, Conseil, Orientation » des propriétaires occupants et bailleurs avec un accompagnement de l'**ADIL** (numéro vert pour les 1ers contacts).

Des prestataires ont été retenus pour assurer les missions suivantes :

- **SAS AUDIT EXPERT** : Réalisation des diagnostics dans le cadre des projets de rénovation énergétique
- **SOLIHA** : Accompagnement des projets d'adaptation et des projets de lutte contre l'habitat indigne

Les objectifs annuels du PACTE Territorial :

- 65 rénovations énergétiques
- 12 rénovations globales de logements vacants et occupés
- 50 adaptations de logements

Mme PERES évoque les nombreuses fraudes intervenues en 2025 au niveau national ayant entrainé une suspension des aides « MaPrimeRenov' » pour une rénovation d'ampleur durant l'été 2025.

Elle salue l'efficacité de M. FRACHET, instructeur Anah de la DDT de l'Indre qui a rapidement détecté tous les dossiers frauduleux dans l'Indre.

La réouverture du guichet d'aides « Ma Prime Rénov Rénovation d'Ampleur » au 1er octobre 2025, a permis de déposer quelques dossiers de ménages modestes avec de nouvelles règles en vue d'une instruction des demandes reportée au 1er trimestre 2026 sous réserve du vote de la loi de finances.

Le PACTE Territorial 2025 en quelques chiffres

Ménages reçus pour informations sur l'année complète : 200

Typologie des demandes

Rénovation énergétique : 190

Adaptation perte d'autonomie : 10 contacts en début d'année + reprise d'un stock de 23 dossiers en cours liés à l'arrêt du PIG Départemental au 30 juin 2025

- Dossiers étudiés : 10
- Dossiers accordés : 4

Montants financiers mobilisés

Rénovation énergétique

- 4 dossiers LOGEMENT VACANT DEGRADE
- 252 000 € d'aides Anah pour 354 312 € de travaux HT (379 978 € TTC)

Adaptation perte d'autonomie

- 7 dossiers
- 35 180 € d'aide Anah
- 8 295 € d'abondement Département et Région
- 51 770 € d'aide au total

Les perspectives du PACTE Territorial pour l'année 2026

- **MaPrimeRénov** pour les rénovations d'ampleur pour tous les ménages
- Les chaudières biomasse et l'isolation des murs ne sont plus éligibles à **MaPrimeRénov par Geste**
- **MaPrimeAdapt'** doit faire l'objet d'une prestation complète
- La **prime de sortie de vacance** est maintenue

Conforter l'information en allant vers les ménages

- Adapt Mobil **de SOLIHA sur** les marchés au mois de juin 2026 : Saint-Août le 9, Aigurande le 12, La Châtre le 13 **et Neuvy Saint** Sépulchre le 14
- Salon de l'Habitat

Conforter la mobilisation des professionnels

- Information des secrétaires de Mairie avec SOLIHA en lien avec les Communautés de Communes
- Information des professionnels du secteur médico-social avec SOLIHA
- « Petit déj » de l'Info avec l'ADIL (Agences Immobilières, Notaires, Banques…)

Travailler avec la PRESSE pour informer les ménages sur la rénovation et l'adaptation des logements

Le Président remercie Mme PERES pour toutes ces informations.

Il rappelle que le but du PACTE Territorial est d'avoir sur le territoire un guichet unique sur la rénovation de l'habitat avec une visibilité pour les bénéficiaires, et d'aller vers les publics fragiles et les plus modestes. Il insiste sur l'importance de l'information des secrétaires de mairie et des Maisons France Services qui sont d'excellents relais pour renseigner la population.

Le Président rappelle que la rénovation des logements contribue à l'économie locale en faisant travailler nos artisans, c'est un cercle vertueux.

Le Président propose aux délégués de valider l'attribution du marché des volets 1 et 2 du PACTE

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution du marché des volets 1 et 2 du PACTE TERRITORIAL pour assurer les missions d'assistance à maitrise d'ouvrage du volet 1 « DYNAMIQUE TERRITORIALE » et du volet 2 « INFORMATION-CONSEIL-ORIENTATION » : Marché attribué à l'ADIL pour un montant de 54 200 € en 2026, 55 826 € en 2027, 57 501 € en 2028, et 59 226 € en 2029
- AUTORISE le Président du Pays de La Châtre en Berry à signer le marché et les éventuels avenants avec l'ADIL 36 pour accompagner le Pays dans les missions des Volets « dynamique territoriale » et « information-Conseil-Orientation » du PACTE, sous réserve d'une visibilité des crédits de l'Anah dans le budget de l'Etat
- PRÉCISE que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2026
- AUTORISE le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de cette délibération.

8) Questions diverses

DARC AU PAYS

Le Président souhaite évoquer l'opération DARC AU PAYS portée par le Département de l'Indre pour diffuser des concerts en milieu rural.

Etant souvent interpelé par les élus pour recevoir l'opération DARC AU PAYS, le Président indique qu'il faut au préalable faire une demande auprès du Président du Pays.

Il précise que cette année l'opération « DARC au PAYS » se fera à MONTLEVICQ.

Le Président dresse la liste des communes qui recevront les prochaines éditions de « DARC au PAYS » :

- **Saint Christophe-en-Boucherie** pour la saison 2027
- **Lourouer-Saint-Laurent** pour la saison 2028
- **Mers-sur-Indre** pour la saison 2029
- **La Berthenoux** pour la saison 2030
- **Montipouret** pour la saison 2031
- **Le Magny** pour la saison 2032
- **Aigurande** pour la saison 2033

Prochain Comité syndical

Pour installer le prochain Comité syndical, le Président indique qu'il faudra attendre la désignation des 2 délégués par commune (51 communes : 102 délégués communaux) et des 2 délégués par communauté de commune (3CDC : 6 délégués communautaires).

Le Président insiste sur l'importance des délégués des communes et des communautés de communes au sein du Comité syndical.

Il indique que la date du prochain Comité syndical n'est pas fixée à ce jour, mais qu'elle devrait se situer vraisemblablement sur une période allant de la 2ème quinzaine de mai à la 1ère quinzaine de juin 2026.

Ordre du jour :

- Election : Présidence, Vice-Présidence (3), Bureau (16)
- Délégation de fonctions et de signature du Président
- Délégations accordées par l'organe délibérant
- Désignation des élus représentant le Pays dans les organismes extérieurs et des élus référents des programmes portés par le Pays
- Questions diverses

Signature des documents budgétaires

En fin de séance, le Président invite les délégués à signer le compte administratif 2025 et le budget primitif 2026.

Le Président demande aux membres du Comité Syndical s'il y a des questions. Aucun délégué ne prenant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'Assemblée Générale.

Pour cette mandature, le Président tient à remercier les 3 Vice-Présidents avec une pensée pour Christian ROBERT, les 16 membres du Bureau, les 112 délégués et toute l'équipe du Pays.

Pour achever ensemble et de manière conviviale ce dernier Comité syndical du mandat 2020-2026, le Président invite les délégués à prendre le verre de l'amitié.

Le Président,
François DAUGERON

La Secrétaire de séance,
Nicole D'HOOGHE

Le Syndicat Mixte du Pays de la CHATRE en BERRY